Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 74 (1929)

Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La Revue militaire suisse en 1930. — Le Conseiller fédéral Scheurer.

De quoi demain sera-t-il fait ? Cette année-ci, nous disposons de bien peu d'espace pour exposer à nos camarades à quelles intentions répondra la rédaction de la *Revue militaire suisse* en 1930. Il n'est pas besoin d'ailleurs d'insister; 1930 tient en germe dans le programme de 1929 dont nos lecteurs ont pu juger.

Les études militaires passent actuellement par une phase particulièrement intéressante, mais particulièrement délicate aussi. Nous sommes pour ainsi dire entre deux guerres, et si celle d'hier retient à juste titre notre attention pour nous dicter des résolutions relatives à notre instruction et à celle de nos troupes, les perspectives chargées d'inconnues de celle de demain, qui doit nous trouver prêts au combat le jour où elle éclaterait, nous obligent à regarder vers l'avenir et à nous inspirer les résolutions inédites qu'il importe que nous discernions. Ainsi deux ordres de réflexion, l'un ayant trait à l'amélioration de ce que nous possédons, l'emploi mieux compris de notre armement actuel ; l'autre qui s'applique à rechercher quels procédés et quelles probabilités les perspectives et les inconnues mal déterminées de la guerre future doivent dicter à notre préparation.

En 1929, nous avons commencé cette double étude, que nous nous proposons de continuer en 1930. Relativement à ce qui est, nous avons insisté surtout sur les relations entre l'infanterie et l'artillerie, et comme le coût de cette dernière arme est élevé pour nos modestes ressources financières, nous nous sommes attachés à examiner le programme d'organisation auquel elle doit répondre pour remplir au mieux sa mission dans l'union des deux armes. Nous aurions voulu joindre à cette étude la connaissance du nouveau règlement d'infanterie. Si nous n'avons pu le faire, ce n'est véritablement pas notre faute. Ce nouveau règlement persiste à dormir dans les cartons. Notre chroniqueur français a partiellement comblé la lacune en nous exposant l'expérience actuellement en cours dans son armée.

Dans le même ordre d'idées, nous avons amorcé l'étude de la méthode de combat désirable à laquelle doit être subordonnée l'instruction de nos officiers. Cet objet retiendra plus spécialement l'attention de la *Rev. mil. suisse* en 1930, objet qui comporte des développements aussi variés qu'instructifs. Il intéresse les programmes de travail de nos cours de cadres, et les exercices de nos troupes. Ce n'est pas sans raison que plusieurs des sujets présentés par le comité central de la Société suisse des officiers aux concurrents de 1930 relèvent de cet ordre de préoccupations.

Autant que possible, nous continuerons à faire leur part à chaque arme, estimant qu'il est des plus nécessaires que tout officier se rende compte des exigences tactiques des autres armes que la sienne.

Le programme des procédés nouveaux ne sera pas négligé en 1930 plus qu'en 1929. Ici encore, nos lecteurs peuvent juger de nos intentions par les réalisations de l'année passée.

L'histoire aura sa part aussi, dans les limites que nous laisse l'exiguité de nos livraisons. Nous voudrions pouvoir faire mieux, n'étaient les obstacles matériels. A défaut, nous nous servons volontiers du bulletin bibliographique pour développer cet indispensable article des connaissances militaires. Il permet de signaler les problèmes auxquels l'histoire a fourni des solutions pratiques, en même temps qu'il met les lecteurs au courant du mouvement des idées tel qu'il ressort des productions de la librairie.

Enfin, pour revenir au domaine des préoccupations militaires helvétiques, nous n'omettrons pas de suivre l'étrange levée de drapeaux d'une fraction des Eglises protestantes contre l'armée. Zwingli en témoignerait sans doute quelque étonnement. On nous répondra que les mœurs du XXe siècle ne sont pas celles du XVIe, et que les Eglises, tout en se proposant de guider les mœurs les suivent aussi. La question est de savoir si l'on encourage leur amélioration en persuadant aux individus que la patrie à laquelle ils appartiennent ne mérite pas d'être défendue, et que l'abandon des siens est un titre de noblesse.

Grâce au dévouement de nos collaborateurs, nous avons pu, en 1929, donner plus de corps à notre volume annuel. Nous savons interpréter les sentiments de nos abonnés en exprimant à ces collaborateurs notre reconnaissance et en les remerciant de leur appui et de leur désintéressement.

Nous n'insisterons pas davantage sur nos intentions. Ce que nous en disons est une esquisse. Il ne nous plait pas de promettre plus de beurre que de pain. Mais nous tenons particulièrement à dire notre gratitude à ceux dont la persévérance et le constant soutien sont, mois après mois, le plus précieux des encouragements, et dont les travaux originaux et consciencieux font la valeur de notre publi-

cation. Comme de coutume, nous espérons leur adjoindre, en 1930, des forces nouvelles qui conserveront à la *Rev. mil. suisse* sa jeunesse et continueront à faire d'elle un périodique prefitable à l'instruction de notre armée et soucieux de la servir.

Et puis... car le nerf de la guerre ne saurait être oublié, que nos abonnés non seulement ne nous làchent pas, mais qu'ils recrutent de nouveaux adhérents à la *Revue militaire*, en engageant spécialement les jeunes officiers à s'intéresser à elle.

* *

La mort de M. le conseiller fédéral Scheurer a été une surprise. Né en 1872, plusieurs années d'activité lui pouvaient être encore prêtées.

Sa carrière militaire proprement dite a été relativement brève. Incorporé dans l'artillerie, son plus haut commandement a été celui d'un groupe d'obusiers, avec le grade de lieutenant-colonel. Sa promotion au grade de colonel a été du 31 décembre 1919, mais il faisait partie, à cette date, du Conseil fédéral.

Ce qui reste de lui, du point de vue militaire, est l'accomplissement de la tâche difficile qu'il eut à mener à bien au lendemain de la guerre européenne, à cette époque où la lassitude consécutive aux hostilités favorisant les entreprises politiques et révolutionnaires, la croisade contre l'armée commença. Dans son discours nécrologique, lors de la cérémonie des obsèques, le président de la Confédération. M. Haab s'est exprimé comme suit à ce sujet :

« Tout à la fois soldat, homme d'Etat et administrateur, il fut l'homme qui sut, en dépit de la mentalité née de la guerre, et de la lutte constante, ouverte ou sournoise, menée contre notre armée par des adversaires subversifs et des idéologues, conduire à bien la tâche, oh! combien difficile, de convaincre l'immense majorité du peuple, de la nécessité vitale, pour notre pays, de posséder une armée défensive, capable et bien équipée, condition première de notre neutralité, et de stimuler le zèle et l'amour du service dans la jeunesse. Le conseiller fédéral Scheurer, s'est efforcé d'obtenir dans le domaine militaire le maximum de rendement avec un minimum de moyens. Au courant de tout, ne négligeant aucun détail, il prépara toujours avec une conscience sans égale, poste après poste, le budget si complexe de son département, et c'est avec une grande force persuasive qu'il justifia les dépenses de toute nécessité.

« Nous voulons espérer que notre armée nationale, l'école du civisme, le lien qui unit nos populations, l'armure de notre indépen-

dance et de notre démocratie, cet héritage sacré de Karl Scheurer, nous sera toujours conservée forte et intacte. C'est pour cette armée qu'il a vécu, pensé, combattu et souffert; et pour cela, peut-être, est-il mort prématurément, »

Cet éloge est mérité. Scheurer a occupé le pouvoir suprême à un moment particulièrement délicat, et c'est la raison pour laquelle il n'a pas rempli tous les désirs de ceux qui auraient voulu que l'on profitât des expériences de nos quatre à cinq années de garde des frontières pour procurer à l'armée la réforme dont elle aurait besoin. Au lieu de la revision de nos institutions militaires qu'ils préconisaient, il nous a donné ce que l'on a appelé, à juste titre, une revisionnette. Homme politique et connaissant bien le milieu parlementaire où s'exerçait son influence, il a borné ses ambitions à remettre de l'ordre dans une organisation désarticulée. Nous en sommes là.

Son successeur pourra-t-il davantage? Cela ne paraît pas certain. Le grand défaut de notre armée est de n'être pas commandée; elle n'a pas de chef; à sa tête, on voit un comité dévoué, certes, désireux de bien faire, mais comptant trop de têtes pour que toutes puissent être mises sous le même bonnet. M. le conseiller fédéral Scheurer a trouvé cette situation là à son arrivée au Conseil fédéral; il lègue à son successeur cette même situation.

CHRONIQUE INTERNATIONALE

Le conflit sino-russe. — La conférence du désarmement naval. — La T. S. F. de la Société des Nations.

Retiennent actuellement l'attention, dans le domaine de la politique militaire internationale, le conflit sino-russe, la conférence du désarmement naval et la station radio-télégraphique de la Société des Nations.

Le conflit sino-russe offre ceci d'intéressant qu'il met à l'épreuve, et à une rude épreuve, il faut le confesser, le pacte Briand-Kellogg de mise de la guerre hors la loi. On a tenté, dans certains milieux à tendances pacifistes, de nous faire croire que ces Russes et ces Chinois qui échangeaient des coups de canon ne se faisaient pas la guerre. Aujourd'hui que les Chinois réclament une intervention internationale pour mettre fin aux hostilités qu'ils ont entretenues pendant plusieurs mois contre les troupes soviétiques, on est obligé

de reconnaître qu'il y a bien eu guerre, et qu'elle a éclaté et duré, malgré la signature solennelle du pacte Briand-Kellogg par les deux belligérants. D'où cette première conclusion, qu'il ne suffit pas de parapher des engagements moraux entre Etats, même entre de très nombreux Etats, et de les célébrer en termes dithyrambiques dans de multiples discours et de non moins multiples articles de journaux, pour assurer leur respect. Des sanctions sont indispensables pour transformer des engagements moraux en accords juridiques : puis, quand ces accords ont été noués, la sanction suppose la mise en œuvre d'une force organisée. A défaut de quoi, au moins en l'état actuel des mœurs politiques, un engagement moral est égal à zéro.

En complément de ce commentaire, voyez la situation de la Société des Nations. La Russie n'en fait pas partie, mais peu importe; si elle en faisait partie, on ne voit pas pourquoi elle lui témoignerait plus de respect qu'au pacte Kellogg qu'elle a signé. D'ailleurs, le convenant des Nations prévoit l'intervention de la Société quand un de ses membres est en conflit avec un Etat non sociétaire. C'est le cas actuel. Mais comment veut-on qu'elle intervienne? Pour protéger la Chine, qui est des siens, elle devrait recourir à des contingents militaires requis d'autres Etats. Lequel les lui accordera? Lequel, entre autres Etats dévoués, lui prêtera une flotte? Car sans flotte, aucune sanction n'est possible dans de si lointains parages. Sans parler du Japon, pour lequel ces contrées sont chasses gardées en expectative. Voici donc cette seconde autorité morale en échec, elle aussi.

Il y a d'autres conclusions à tirer du conflit sino-russe. Naturel-lement, nous ne nous mêlons pas de raconter et d'apprécier ses opérations militaires. Nous en serions incapables. Une chose ressort néanmoins de l'ensemble des événements. La Chine était plus près que les Russes du théâtre des hostilités et sa population est plus nombreuse que celle de la Russie. Si elle avait possédé des forces organisées et disciplinées, elle devait l'emporter. Malheureusement pour elle, cette condition fondamentale des succès militaires lui est étrangère. Depuis dix-huit ans, elle est en état de guerre civile. Comme toujours où il n'y a pas d'armée, des bandes indisciplinées l'ont remplacée, au bénéfice des chefs ambitieux qui les ont constituées. Il paraît assez probable que les Russes ne sont pas non plus une armée d'une organisation impeccable. Mais tout est relatif ; ils se sont montrés supérieurs à leur adversaire ; ils vont lui imposer leurs conditions.

* *

Tout ce que l'on peut dire, dans le moment présent, de la conférence du désarmement naval, est qu'il sera intéressant d'en suivre de près les péripéties. Actuellement, elle se présente dans des conditions douteuses, au moins pour ce que l'on en sait. Les Américains ont parlé de la liberté des mers, sujet qui n'a pas l'heur de plaire aux Anglais; les Anglais voudraient interdire les sous-marins, ce que les Français ne goûtent pas ; les Américains et les Anglais réunis désireraient lier les autres nations navales, pour les croiseurs, aux proportions convenues, lors de la dernière conférence, pour les grands bâtiments, mais les Japonais récalcitrent; les Italiens requièrent la réduction des deux flottes françaises, celle de l'Atlantique et celle de la Méditerranée réunies, à la proportion de la leur ; les Français n'en veulent pas entendre parler. Voilà ce que l'on sait à la veille d'une conférence qui doit concilier toutes ces volontés divergentes. Cela ne nous intéresserait pas directement, si la conférence navale n'avait pas été annoncée par la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement comme devant être le prélude de la reprise de son travail. Si ce prélude reste discordant, on ne sait trop à quelle symphonie devra se résoudre la commission préparatoire.

Nous avons dit vouloir revenir sur la question de la station radio-télégraphique de la Société des Nations. Ceci nous concerne directement. Résumons.

Au moment d'une crise internationale requérant sa rapide intervention, la Société des Nations doit pouvoir disposer d'une station de T. S. F. Mais comment s'en servira-t-elle ? On sait que la Confédération suisse, arguant de sa neutralité perpétuelle, estimerait celle-ci atteinte si la Société des Nations était contrainte, pour faire respecter la paix, d'adopter, avec l'aide de tel ou tel de ses membres, des mesures préparatoires de guerre, et de se servir à cet effet d'un télégraphe ou radio-télégraphe installé sur territoire helvétique. Depuis longtemps, on cherche comment concilier, dans cette affaire deux principes aussi inconciliables que la neutralité helvétique et l'absence de neutralité qui, dans certaines hypothèses, est de l'essence même de la Société des Nations. On en a discuté lors de la dernière assemblée générale de la Société, et l'on n'a pas abouti à une solution. Espérons que l'Europe restera calme pendant longtemps, afin de laisser au débat le temps d'aboutir.